

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 10 mars 2016

sous la présidence de Monsieur Serge JUNG, Maire.

Les membres du Conseil Municipal,
Vu le procès-verbal de la séance précédente,
Approuvent dans les formes et rédaction proposées ce procès-verbal, et procèdent à sa signature.

Nombre de conseillers présents : 15

Membre absent excusé : M. Yvan SCHEECK pour les points 1 et 4

POINT 1 : CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ECOLE - PROJET

Le Maire soumet à l'assemblée le projet de construction d'une nouvelle école primaire.

Ces travaux sont rendus nécessaires par la vétusté des locaux actuels et les nombreuses mises aux normes à réaliser, la perspective d'un bâtiment moins énergivore, l'amélioration de l'ergonomie et l'optimisation des conditions de travail aussi bien pour les élèves que pour le personnel enseignant.

Plusieurs architectes ont été consultés à ce sujet.

L'offre du cabinet ADD Architecture Dominique Dieffenbacher est la plus favorable pour un montant de 813.750,00 euros HT (démolition et honoraires de 8,5 % inclus).

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A l'unanimité

DECIDE

- d'adopter l'opération citée ci-dessus,
- de retenir le Cabinet d'Architecture ADD de Scherwiller pour un montant de 813.750,00 euros HT
- d'arrêter les modalités de financement comme suit :
 - financement communal : 100.000,00 euros
 - Subvention départementale : 50.000,00 euros
 - Subvention D.E.T.R. : 325.500,00 euros
 - Prêt bancaire : 338.250,00 euros
- de charger le Maire de signer le devis et de mettre en œuvre les décisions prises.

POINT 2 : REALISATION D'UN NOUVEAU CIMETIERE

Le Maire laisse la parole à l'Adjointe Marie-Berthe KERN, qui présente le projet de création du nouveau cimetière, au niveau de la chapelle située à la sortie ouest de la commune. Ces travaux sont rendus nécessaires par le manque de places disponibles pour de nouvelles concessions dans le cimetière actuel.

Plusieurs offres ont été reçues.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A l'unanimité

DECIDE

- d'adopter l'opération citée ci-dessus,
- de retenir la Sté STM de Schaeffersheim pour un montant de 66.827,17 euros HT
- d'arrêter les modalités de financement comme suit :
 - financement communal : 35.097,17 euros
 - Subvention départementale : 5.000,00 euros
 - Subvention D.E.T.R. : 26.730,00 euros
- de charger le Maire de signer le devis et de mettre en œuvre les décisions prises.

POINT 3 : SECURITE ROUTIERE : PROJET

Le Maire laisse la parole à l'Adjointe Betty HUBER, qui détaille aux conseillers les différentes modifications envisagées dans la commune, relatives à la sécurité routière, qui ont été validées en commission.

La plus grande mesure consistera en la mise en place d'une zone 30 dans la traversée du village, allant du n° 17 au n° 40 rue Principale, incluant l'école primaire.

Par ailleurs, le panneau d'entrée d'agglomération « est » sera avancé au niveau du n° 1 rue Principale.

Diverses autres modifications seront opérées pour une meilleure sécurité de tous.

3 devis ont été demandés à des entreprises spécialisées. Les 3 sociétés se sont déplacées, mais seules deux offres ont été réceptionnées en Mairie.

- Sté SIGNATURE 7.998,90 euros TTC
- Sté SIGNAUX GIROD 17.722,20 euros TTC

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A l'unanimité

DECIDE

- de retenir la Société SIGNATURE pour un montant de 7.998,90 euros TTC, qui sera minoré pour le remplacement de l'enduit à froid par de la peinture pour le marquage au sol.
- de charger le Maire de signer le devis et de ~~mettre~~ en œuvre les décisions prises.

POINT 4 : ACHAT DE PARCELLES CONSTRUCTIBLES

MM. Olivier SCHAAL quitte la salle et ne participe ni au débat, ni au vote.

Le Maire fait part aux conseillers que pour la réalisation du futur lotissement communal, sis « Limersheimerweg », il y a lieu d'acquérir deux parcelles de terre.

Les promesses de vente ont été signées avec :

- Madame Odile HEITZ, section 03 n° 228 d'une contenance de 90,87 ares
 - Madame Alice FUCHS née HEITZ, section 03 n° 227 d'une contenance de 89,50 ares
- pour un montant de 4000 euros TTC l'are.

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A l'unanimité

DECIDE

- d'acquérir les parcelles mentionnées ci-dessus,
- de contacter le Notaire, Maître WEHRLE en résidence à Benfeld,
- de charger le Maire de signer tous les actes et autres documents se rapportant à ces opérations.

**POINT 5 : COLLEGE ST. JOSEPH MATZENHEIM : DEMANDES DE SUBVENTIONS
CLASSES DE SKI**

M. Olivier SCHAAL quitte la salle et ne participe ni au débat, ni au vote.

Le Maire fait part aux conseillers du courrier réceptionné le 18 janvier 2016 du Collège St. Joseph de Matzenheim qui sollicite une participation financière de la commune pour une classe de ski dans les Alpes en février 2016, qui concerne deux élèves de classe de sixième et domiciliés à Schaeffersheim.

Il soumet également le courrier reçu en date du 3 mars 2016 relative à une demande d'aide financière pour un séjour linguistique à Londres au mois de mai 2016, pour une élève de quatrième demeurant à Schaeffersheim.

Fidèle à sa ligne de conduite relative à ces demandes de subventions,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A l'unanimité

DECIDE

- de ne pas réserver de suite favorable à ces demandes,
- de charger le Maire d'en informer le Chef d'établissement du Collège St. Joseph de Matzenheim.

**POINT 6 : SOCIETE FUCHS INVEST ERSTEIN : DEMANDE D'AUTORISATION
POUR EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSEE**

Le Maire informe les conseillers qu'une enquête publique est prescrite sur la demande d'autorisation présentée par la Société FUCHS INVEST en vue d'obtenir auprès du Préfet du Bas-Rhin l'autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, à savoir un bâtiment de logistique à ERSTEIN.

L'enquête sera ouverte le 30 mars 2016 jusqu'au 29 avril 2016 inclus.

Monsieur le Préfet souhaite l'avis du conseil municipal sur cette demande.

Après avoir donné les grandes lignes de ce projet, soit l'agrandissement de 12482 m² (deux cellules de stockage supplémentaires et des bureaux) du bâtiment existant, le Maire demande l'avis des conseillers

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Par 14 voix pour et 1 voix contre

DECIDE

- de donner un avis favorable à la demande sus-visée,
- de charger le Maire d'informer Monsieur le Préfet de cet avis.

POINT 7 : DIVERS et COMMUNICATIONS

1) Réunion des conseillers municipaux à Obenheim : Fusion des 3 Communautés de Communes

Le Maire fait un résumé aux conseillers absents lors de la réunion qui s'est tenue le 9 mars à la Salle des Fêtes d'Obenheim, relative à la fusion au 1^{er} janvier 2017 des Communautés de Communes du Pays d'Erstein, de Benfeld et du Rhin.



A collection of handwritten signatures and initials in black and blue ink, scattered across the lower half of the page. Some are clearly legible, such as 'Kees' and 'A. G. H.', while others are more abstract scribbles.